REGLEMENT DU JEU

« LES INSTANTS GAGNANTS STAR WARS »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société DIGITAL-STORES.COM, société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros dont le siège social est à PARIS – 75010 – 6 bis, rue Gabriel Laumain, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro SIREN 533 631 248 (ci après « **Société Organisatrice** »), organise du 11 décembre 2017 au 18 décembre 2017 un jeu dénommé « Les instants gagnants Star Wars ».

ARTICLE 2 – ACCES AU JEU

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure ayant sa résidence dans l'un des pays suivant : Belgique, France métropolitaine, Luxembourg et Monaco.

Le jeu est accessible sur le site www.z-eshop.com; ce site est d'accès gratuit (hors frais de connexion facturés par les fournisseurs d'accès Internet).

Lors de la connexion au site, une pop-in informative s'affiche pour donner à l'internaute une description des modalités de participation au jeu.

En cliquant sur la pop-in, l'internaute accède à la plateforme de jeu et est invité à s'inscrire pour participer à celui-ci.

ARTICLE 3 – INSCRIPTION AU JEU

Pour acquérir la qualité de participant, toute personne qui remplit les conditions exposées à l'article 2 du présent règlement doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en saisissant ses données personnelles dans les champs dont le remplissage est obligatoire ;
- Déclarer avoir lu et accepté le règlement du jeu en cochant la case dédiée ;
- Valider sa participation au jeu.

Toute inscription ne peut être validée que pendant la période visée à l'article 1 du présent règlement et qu'une fois les étapes précitées accomplies.

Toute personne dont le formulaire d'inscription comporterait des données personnelles incomplètes, erronées (notamment une adresse de courrier électronique non valable), non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses verra sa participation invalidée.

Les personnes qui tenteraient de participer au jeu, en particulier, par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de client autres que ceux correspondant à leur identité et adresse, et, plus généralement, par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants, seront automatiquement éliminées.

ARTICLE 4 – MODALITES DE JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Une fois inscrit, tout participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour en cliquant sur l'icône « Je participe » apparaissant sur la plateforme de jeu.

Est gagnant, tout participant qui, au titre d'une journée, remporte un « Instant gagnant ».

L'Instant gagnant est le moment précis (date, heure, minute, seconde) fixé par le programme de

défilement aléatoire activé par la Société Organisatrice où les lots sont mis en jeu, le serveur de la société organisatrice faisant foi.

Est ainsi gagnant, le participant dont le clic sur l'icône « Je participe » est concomitant à l'Instant gagnant fixé par le programme de défilement aléatoire ou lui est immédiatement postérieur.

Après tout clic sur l'icône « Je participe », le participant reçoit un courriel de remerciement pour sa participation au jeu lui indiquant s'il a perdu ou gagné et le cas échéant la nature de son gain. Dans ce cas, le gagnant verra s'afficher :

- « Tu as gagné une chambre Star Wars TM » ou
- « Tu as gagné un livre Star Wars TM » ou
- « Tu as gagné une panière pop-up R2D2 Star Wars TM » ou
- « Tu as gagné une veilleuse *Star Wars* TM ».

Le participant qui a perdu reçoit, via ce courriel de remerciement, un bon d'achat matérialisé par un code promotionnel. Ce bon d'achat est de dix (10) euros pour quarante (40) euros d'achat. Il est non cumulable avec les offres promotionnelles en cours et est à valoir uniquement sur www.z-eshop.com à l'exception des adhésions au programme de fidélité, des commandes cadeaux et des produits achetés avec étiquettes thermocollantes. Il ne peut être utilisé qu'une seule fois et jusqu'au 19 décembre 2017 seulement. Passée cette date, ce droit sera prescrit.

ARTICLE 5 – DOTATION DU JEU ET MISE EN JEU DES LOTS

Le jeu est doté de :

- Une (1) « Chambre Star Wars TM » comprenant un lit simple X-Wing Star Wars avec étagères, un coffre à jouets Stormtrooper, une veilleuse R2D2 et une Panière pop-up R2D2 pour ranger les jouets
- Cinq (5) « Veilleuse R2D2 Star Wars TM »
- Trois (3) « Panière pop-up R2D2 Star Wars TM »
- Trois (3) « Livre Star Wars Star Wars TM »

Sur la période de 8 jours allant du 11 décembre 2017 au 18 décembre 2017, les lots seront mis en jeu de façon aléatoire comme indiqué à l'article 4 du présent règlement.

ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS ET FORCLUSION

Dans le cas où le participant gagne une « Chambre *Star Wars TM »*, un « Livre *Star Wars TM »*, une « Panière pop-up R2D2 *Star Wars TM »* ou une « Veilleuse *Star Wars TM »*, ses coordonnées seront récupérées dans le formulaire d'inscription pour envoi du gain.

Tout gain ne peut être attribué qu'en nature et nul joueur gagnant ne peut en exiger la contrepartie en nombre d'unités monétaires.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION ET PUBLICITE DU REGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL HUISSIERS VERTS – Huissiers de Justice Associés en résidence à Saint-Etienne (42000) – 17A, rue de la Presse.

Le présent règlement est consultable gratuitement (hors frais de connexion facturés par les fournisseurs d'accès Internet), pendant toute la durée du jeu, sur le site www.z-eshop.com.

ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Tout participant est informé:

- que le responsable du traitement est la Société Organisatrice ;
- que ses données personnelles seront utilisées aux fins visées dans la délibération CNIL n°2012-09 du 21 juin 2012 portant création de la norme simplifiée n°48 concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects;
- que ses données seront conservées selon les prescriptions de cette norme.

Tout participant est informé qu'il peut :

- exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, au sens de la loi « Informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978, en s'adressant à : DIGITAL-STORES.COM service clients, 42 rue Paradis, (75010) Paris, FRANCE
- s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique institué par l'article L. 223-1 du Code de la consommation

ARTICLE 9 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les créations des industries de l'habillement et de la parure et autres produits et objets représentés sur le site de la Société Organisatrice, les marques, dénominations et signes figuratifs servant à distinguer ces créations et autres produits et objets, ainsi que les œuvres de l'esprit représentées sur cette page et ce site – notamment les écrits, œuvres graphiques, typographiques, photographiques, audiovisuelles et compositions musicales – sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, captés, reproduits, représentés, diffusés, édités ou utilisés sans l'autorisation préalable et écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

La reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la page ou du site, des données ou de tout autre élément constitutif de la page ou du site, par quelque procédé ou support que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice, est interdite et constitue un acte de contrefaçon.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

10.1 Caractéristiques et limites de l'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème, de quelque nature que ce soit, lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et, en particulier, à la transmission des données par l'Internet.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et décline tout responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au site www.z-eshop.com.

En outre, sa responsabilité ne peut en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte des formulaires d'inscription.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques, aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne peut davantage être tenue pour responsable au cas où une ou plusieurs personnes ne pourraient parvenir à participer via le site www.z-eshop.com, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine technologique ;
- toute intervention malveillante;

- la liaison téléphonique ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

10.2 Droit de la Société Organisatrice

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, arrêter, suspendre, écourter ou modifier l'opération sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait

Cette faculté peut être exercée notamment s'il apparaît :

- que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ;
- que le système informatique attribue des dotations non prévues au présent règlement; dans ce cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seront considérés comme nuls et non avenus; en aucun cas, le nombre de lots ne pourra excéder la dotation prévue au présent règlement.

ARTICLE 11 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement, dont seule la version française fait foi, est à tous égards et sans aucune restriction exclusivement régi par le droit français.

En cas de divergences accidentelles entre le présent règlement et les supports de communication de l'opération, le présent règlement prévaudra.

Toute réclamation doit être formulée par lettre adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : DIGITAL-STORES.COM – service clients, 42 rue du Paradis, (75010) Paris, France.

Cette lettre doit indiquer l'identité du joueur et le motif exact de la réclamation. A peine de forclusion, cachet de la poste faisant foi, tout réclamation doit être adressée au plus tard dans les 3 mois de la date de fin de l'opération définie à l'article 1 du présent règlement.

La computation des délais stipulés dans le présent règlement est régie par les articles 640 et suivants du Code de procédure civile.